Bulletin d'information interne





DOSSIERGlossaire





BNI ACTU'

Miss Cl l'intégrale

Financer pour développer



POLITIQUE QUALITE 2015-2017

LA RÉUSSITE, LA RENTABILITÉ ET LA PÉRENNITÉ

de notre Institution dépendent de la confiance et de la fidélité de nos clients. Aussi, réussir à satisfaire le client tout en restant professionnel est le challenge de la Banque Nationale d'Investissement (BNI).

Une telle vision s'inscrit dans le contexte particulier qu'est celui du secteur bancaire. Cela implique de répondre aux attentes des clients et des partenaires, aux contraintes légales et réglementaires ; le tout dans le strict respect du code de déontologie.

Il m'apparaît donc nécessaire de créer et de maintenir au sein de notre Institution, la BNI, une véritable dynamique de la qualité par l'adoption d'une démarche qualité à laquelle l'ensemble du personnel doit adhérer.



CETTE DYNAMIQUE DOIT NOUS ORIENTER VERS

- La satisfaction de nos clients en entretenant une relation commerciale basée sur l'écoute, le conseil, le suivi et l'accompagnement.
- La célérité dans le traitement des dossiers de crédit.
- La maîtrise du portefeuille de crédit pour un meilleur suivi des engagements des clients, dans une relation mutuellement bénéfique.



POUR CE FAIRE, JE DÉFINIS LES OBJECTIFS SUIVANTS

- 1- Respecter pour au moins 70% des demandes de prêts des clients particuliers et entreprises, les délais de traitement et de mise en place de ces prêts.
- 2- Améliorer la qualité des dossiers de crédit et le suivi des engagements de manière à maintenir la dégradation du portefeuille de crédit à un taux inférieur à 2% des cumuls des encours des crédits sains.
- 3- Faire acquérir une culture qualité à tout le personnel impliqué dans le traitement des dossiers de crédit.
- 4- Faire certifier le circuit de traitement des crédits aux clients particuliers et entreprises, au plus tard en juin 2016.



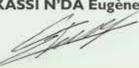
LA PERTINENCE, L'ADÉQUATION ET L'EFFICACITÉ PERMANENTE

de ce système seront assurées dans le cadre d'une Revue de Direction semestrielle.

Le Département Qualité, sous la responsabilité de la Direction de l'Organisation, est chargé de coordonner avec les autres Directions et Départements, les actions qualité relatives aux objectifs, de vérifier que ces derniers sont atteints et d'en rendre compte régulièrement à la Direction Générale.

Je compte sur l'implication effective de tous dans la réalisation de nos missions respectives.

Fait à Abidjan, le 24 juin 2015 Le Directeur Général par Intérim KASSI N'DA Eugène





SOMMAIRE





09 BNI ACTU'

EDITO

Un nouvel élan

eux qui ont un véhicule ou même une bonne connaissance en matière automobile, seront d'avis avec moi que, quel que soit le carburant utilisé, les avantages tout comme les inconvénients sont tout autant partagés. En effet, certains capitaliseront sur la rapidité et le démarrage en trombe du Super, contrebalancé par son aspect plus volatile et par le coût bien souvent plus élevé ; quand d'autres ne jureront que par le Gasoil, beaucoup plus modéré au démarrage, un peu plus polluant, Juillets ô combien satisfaisant une fois lancé, sur une longue distance et avec un coût au litre relativement plus digeste.

C'est donc dire que les arguments ne seront pas les choses qui manqueront d'affluer, tant les différents repères considérés s'équilibrent. Juillets s'il y a un aspect sur lequel tout le monde s'accordera, c'est la finalité qui restera la même : arriver à bon port au point que l'on s'est fixé pour destination.

En somme, ce qui fera la différence dans l'atteinte des nouvelles perspectives, c'est bien entendu un nouvel élan ■

Bonne lecture et rendez vous le mois prochain

Kader TOURÉ

Directeur de publication Eugène KASSI N'DA Rédacteur en Chef Maya AKRE WATANABE Rédacteurs Léa TANOH YAO

Manuela GUINAN Kader TOURE Tardy KOUASSI-BLE







¶ n vue d'apporter des éléments de clarifications sur des terminologies utilisées dans le doJuilletne bancaire, nous vous proposons dans ce présent numéro de BNI News, un catalogue de quelques termes, ✓ fréquemment utilisés dans le doJuilletne de la relation bancaire. Pour chacun d'eux, une définition simple et facilement compréhensible est proposée. Elle permet de bien saisir le sens des mots et la réalité qu'ils recouvrent.

Il est à noter que certaines expressions peuvent aborder une réalité juridique qui va au-delà de la simple définition proposée ici.

Abonnement:

Convention passée avec une banque à un prix déterminé et périodique pour la mise à disposition régulière ou pour l'usage habituel de services.

Abonnement à des services de banque à distance :

Frais perçus par la banque pour un abonnement à son offre de services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS...).

Agence:

Lieu d'accueil de la clientèle d'une banque.

Agios:

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert, et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Amortissement:

Remboursement, prévu en une ou plusieurs fois, d'un emprunt. Selon le type d'emprunt, il peut être étalé dans le temps ou effectué en une seule fois en fin de contrat.

Autorisation de découvert :

Accord donné par la banque permettant au client, de bénéficier découvert d'un montant maximal déterminé et remboursable selon des modalités convenues d'avance, notamment dans convention de compte de dépôt ou dans un contrat.

Autorisation de prélèvement :

Autorisation donnée par le client à sa banque de payer les prélèvements qui seront présentés par une société ou des créanciers désignés par autorisation.

Avis à tiers détenteur (ATD) :

Procédure administrative (forme de saisie attribution) permettant au Trésor public ou à l'Administration fiscale d'obtenir le blocage puis le règlement, une fois le délai de contestation de deux mois expiré, de sommes qui leur sont dues au titre de certains impôts.

Banque:

Établissement détenteur de l'agrément de la banque centrale (BCEAO), autorisé par la loi à assurer des opérations de banque, c'est-à-dire la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle ou la gestion de moyens de paiement. Le terme « établissement de crédit » ou « caisse » est également utilisé.

Carte bancaire:

Moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par un établissement de crédit et permettant son titulaire, conformément au contrat passé avec sa banque, d'effectuer des paiements et/ou des retraits. Des services connexes peuvent y être associés (assurance, assistance...).

Carte de crédit :

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits au moven d'un crédit préalablement et contractuellement défini.

Carte à autorisation systématique :

Carte de paiement permettant à immédiat son titulaire de régler des achats et également d'effectuer des retraits dans les automates bancaires (DAB/GAB), après vérification de la provision disponible sur son compte de dépôt, sauf exception (péages par exemple). Les achats et/ou les retraits sont débités immédiatement.

Carte à débit différé :

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats dont les montants sont débités par la banque, généralement en fin de mois. Toutefois, les retraits sont débités au jour le jour.

Carte à débit immédiat :

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits dont les montants sont généralement débités au jour le jour.

Carte de retrait:

Carte délivrée par la banque permettant d'effectuer exclusivement des retraits de billets dans des automates bancaires (DAB/GAB). Son utilisation peut être limitée ou non à un seul guichet bancaire, à une seule banque ou à une seule agence.

Change manuel:

Opération qui consiste à convertir des billets de banque d'une monnaie dans une autre monnaie. Cette opération donne généralement lieu à la perception d'une commission de change.

Chèque:

Moyen de paiement normalisé avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit être disponible lors de l'émission du chèque et Juilletntenue jusqu'à sa présentation. C'est un moyen de paiement à vue.

Chèque de banque :

Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte de dépôt du client, est de cette façon garanti. Les chèques de banque sont souvent exigés pour le règlement d'achats importants.

Chèque sans provision:

Chèque émis sur un compte de dépôt dont le solde disponible ou le découvert autorisé est insuffisant pour régler le montant du chèque. L'émetteur se voit interdit d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais bancaires et, éventuellement, des pénalités à payer au Trésor public (si la régularisation n'a pas lieu dans un délai de deux mois après l'interdiction). La provision doit être disponible dès l'émission du chèque et Juilletntenue jusqu'à sa présentation.

Chéquier :

Carnet comportant au minimum 25 formules de chèques (ou « vignettes »). Certaines banques

donnent le choix du format du carnet.

Code BIC (Bank Identifier Code) ou Code SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial **Telecommunication**):

Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire

Code IBAN (International Bank Account Number):

Code d'identifier permettant un compte bancaire au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte. Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.

Code RIB:

Code permettant d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. DésorJuillets, y figurent également le code IBAN et le BIC. Il peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre l'enregistrement automatique des opérations (virements, prélèvements) sur son compte.

Commission:

Somme perçue par une banque en rémunération d'un service fourni à son client.

Compte de dépôt :

Compte bancaire ordinaire (ou compte courant) utilisé pour gérer quotidiennement son argent. C'est sur ce compte qu'un client dispose en général d'une carte bancaire et d'un chéquier. Le compte doit être créditeur, sauf accord avec la banque.

Convention de compte de dépôt :

DOSSIER

Contrat écrit entre une banque personne physique une n'agissant pas pour des besoins précise Il professionnels. conditions dans lesquelles, fonctionne ce compte et les droits de chacune des deux parties. Toute ouverture d'un compte de dépôt donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte de dépôt.

Cotisation à une offre groupée de produits et de services :

perçus périodiquement sur le compte d'un client pour la mise à disposition d'une offre de prestations de services groupées.

Cotisation carte:

généralement Frais perçus, annuellement, sur le compte du client pour la mise à disposition ou le renouvellement d'une carte bancaire et des services correspondants.

Créancier:

Personne physique ou morale à qui est due une somme d'argent.

Crédit (écriture de crédit) :

Opération comptable qui augmente le solde du compte, par exemple à la suite d'un virement reçu, d'un dépôt d'espèces, ou d'une remise de chèque.

Crédit (opération de crédit) :

Opération laquelle par établissement de crédit met ou promet de mettre à disposition d'un client une somme d'argent moyennant intérêts et

frais, pour une durée déterminée ou indéterminée. (Lorsque le crédit est dit gratuit, les frais et les intérêts sont nuls.)

Crédit renouvelable :

laquelle Opération par un établissement de crédit met ou promet de mettre à la disposition d'un client une somme d'argent moyennant intérêts et frais sur la partie utilisée. Cette somme est réutilisable au fur et à mesure des remboursements en capital. Elle peut être remboursée à tout moment, en totalité ou en partie.

Appareil qui permet de retirer une somme d'argent du solde du compte bancaire à l'aide d'une carte bancaire et d'un code confidentiel, dans des limites fixées à l'avance contractuellement.

Date d'opération :

Date à laquelle l'opération est effectuée par le client.

Date comptable:

Date à laquelle la banque enregistre comptablement l'opération sur le compte du client.

Date de valeur:

Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

Débit (écriture de débit) :

Opération comptable qui diminue le solde du compte, par exemple à la suite de l'émission d'un chèque, d'un prélèvement ou d'un retrait d'espèces à un DAB.

Débiteur (nom):

Personne physique ou morale tenue de remplir une obligation. Le plus souvent, il s'agit de payer une somme d'argent à un créancier. Un compte de dépôt est dit débiteur lorsque son solde est négatif.

Débiteur (adjectif):

Position d'un compte de dépôt, dont le solde est négatif ou adjectif qualifiant des intérêts (intérêts débiteurs).

Découvert du compte :

Position d'un compte de dépôt lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir contractualisée (autorisation découvert) préalablement ou non par le banquier.

Dépassement :

Fait d'excéder le montant d'un seuil (plafond autorisé); par exemple, découvert du compte ou seuil de retrait d'espèces autorisé par carte bancaire.

Droits de garde:

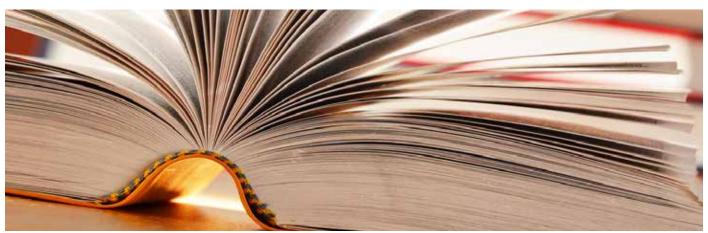
Frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations...).

Émission de chèque :

Signature du chèque par son titulaire et remise ou envoi à son bénéficiaire.

Endos de chèque (ou endossement »):

Formalités pour l'encaissement





d'un chèque (cf. remise de chèque). Le bénéficiaire signe au dos du chèque. L'encaissement d'un chèque par la banque du client, pour le porter sur son compte, nécessite un endossement préalable de sa part.

Envoi de chéquier :

Envoi postal auquel procède la banque pour adresser le (les) chéquier(s) au client. Cet envoi est payant.

Espèces:

Terme utilisé pour désigner les billets de banque et les pièces de monnaie.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

Frais perçus forfaitairement par la banque pour un rejet de chèque, lorsque le chèque a été rejeté pour défaut ou insuffisance de provision.

Frais:

Montant prélevé par l'établissement de crédit au titre de la réalisation d'une opération ou de la fourniture d'un service.

GAB:

Appareil qui permet à l'aide d'une carte bancaire et de son code confidentiel d'effectuer un certain nombre d'opérations sur un compte (retrait d'argent, demande de solde, change, versements d'espèce...), contrairement au DAB qui ne permet que des retraits de billets et demande de solde).

Incidents de fonctionnement du compte:

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple, dépassement de découvert autorisé).

Instrument de paiement :

Instrument (carte bancaire, chèque, prélèvement, virement et portemonnaie électronique) mis à la disposition d'un client permettant de réaliser une opération (débit ou crédit) sur son compte. Il faut y ajouter les espèces.

Intérêts créditeurs:

Somme due au client au titre de ses comptes rémunérés ou de ses placements. Le calcul de cette somme tient compte des dates de valeur.

Intérêts débiteurs :

Somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme tient compte des dates de valeur.

Libellé:

Ensemble de mots et abréviations utilisés sur les relevés de compte et précisant la nature et l'origine des opérations.

Location de coffre-fort :

Location ďun compartiment sécurisé par la banque dans ses locaux à un client, pour que celui-ci y dépose des valeurs personnelles.



Mise en place d'une autorisation de prélèvement :

Enregistrement par la banque de l'autorisation de prélèvement donnée par le client. Elle est nécessaire et préalable au paiement des prélèvements.

Offre groupée de produits et services (ou « package »):

Offre globalisée de produits et services permettant de couvrir un

ensemble de besoins d'un client. Chaque produit ou service peut être souscrit séparément.

Opposition administrative:

Procédure administrative (forme de saisie attribution) permettant au Trésor public d'obtenir le blocage, puis le règlement, dans un délai de quinze jours, des sommes qui lui sont dues au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires.

Opposition carte par la banque :

Opération par laquelle la banque refuse toute transaction en cas d'utilisation abusive d'une carte par le titulaire de la carte (clientporteur).

Opposition carte par le clientporteur (titulaire):

Opération par laquelle le titulaire (client-porteur) de la carte signale à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, la perte, levoloul'utilisation frauduleuse de la carte, ou le redressement/la liquidation judiciaire du bénéficiaire du paiement par carte.

Opposition chèque(s)/chéquier(s) par l'émetteur (titulaire) :

Opération par laquelle l'émetteur d'un chèque ou le titulaire d'un chéquier signale à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, perte ou le vol ou l'utilisation frauduleuse du chèque/chéquier ou le redressement/la liquidation judiciaire du bénéficiaire, de ce (ces) chèque(s)/chéquier(s).

Opposition sur prélèvement :

Opération par laquelle le titulaire d'un compte donne l'ordre à sa banque, par courrier, Internet ou téléphone confirmé par courrier, de refuser à l'organisme émetteur la demande de(s) paiement(s)



qu'il a présentée et pour laquelle une autorisation préalable prélèvement avait été donnée.

Porte-monnaie électronique:

Moyen de paiement hébergé sur une carte (spécifique ou incorporée dans une carte de paiement) émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire d'effectuer des paiements de petits Il est rechargé d'un montants. certain montant par le client et est utilisable chez les commercants et prestataires de services adhérents.

Prélèvement:

Opération qui permet à la banque, conformément à l'autorisation de prélèvement donnée par le client, de payer un créancier en débitant son compte de dépôt.

Prélèvement impayé:

Rejet d'un prélèvement par la banque quand le solde disponible du compte est insuffisant pour le régler.

Opération par laquelle la banque met à la disposition d'un client une somme d'argent. En contrepartie, celui-ci verse à la banque des intérêts et divers frais et lui rembourse le capital selon des modalités déterminées dans un contrat. Les prêts sont de diverses formes, selon leur objet : prêt immobilier, prêt à la consommation, prêt scolaire...).

Recherche de documents :

Prestation généralement payante de recherche et d'édition par la banque, à la demande du client, de documents concernant son compte (historique de compte, duplicata de relevés de compte, documents juridiques...).

Rejet de chèque :

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Rejet de prélèvement :

Refus du paiement ďun prélèvement du fait ďune insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

Relevé de compte :

Document récapitulant les opérations enregistrées sur le compte d'un client pendant une période déterminée, généralement mensuelle. Il est conseillé de le conserver pendant dix ans.

Remboursement périodique de prêt:

Paiement à la banque, à l'échéance contractuelle convenue, ďune partie du capital et des intérêts auxquels s'ajoutent des d'assurance éventuels.

Remise de chèque(s):

Dépôt de chèque(s) par le client auprès de sa banque pour encaissement. Elle nécessite la signature du bénéficiaire au dos du chèque (endos) et l'indication du numéro de compte à créditer.

Retrait:

Opération par laquelle client retire de son compte, au distributeur de billets ou guichet, une certaine somme en espèces dont le montant est porté au débit de son compte.

Saisie-attribution:

Procédure juridique permettant

à un créancier de se faire payer le montant de sa créance. Le créancier nécessairement doit disposer d'un titre exécutoire (jugement). Il existe une somme insaisissable sur le compte (solde bancaire insaisissable) dans la mesure où ce compte est créditeur.

Solde bancaire insaisissable :

Somme forfaitaire qui ne peut être saisie. Elle est destinée aux besoins alimentaires immédiats lorsque le compte est saisi. Toute personne dont le compte est saisi, peut sur simple demande auprès de sa banque dans les quinze jours suivant la saisie, disposer de cette somme insaisissable égale au RMI « pour une personne seule », dans la limite du solde créditeur du compte. Le solde bancaire insaisissable n'est possible que sur un seul compte de dépôt, même si le client dispose de plusieurs comptes.

Solde du compte :

Différence entre la somme des opérations au débit et au crédit d'un compte. Le solde est dit créditeur (positif) lorsque le total de ses crédits excède celui de ses débits, et débiteur (négatif) dans le cas contraire.

Taux d'intérêt :

Pourcentage permettant de calculer la rémunération d'une somme d'argent pour une période donnée (jour, mois, année).

Virement:

Opération par laquelle un client donne l'ordre à sa banque de débiter son compte pour en créditer un autre. Il peut être occasionnel ou permanent.

BNL ACTU'



ponsor depuis plus d'une décennie, la Banque Nationale Investissement (BNI) accompagne le Comité National Miss Côte d'Ivoire (COMICI) dans le cadre du concours culturel national de beauté.

Avec la particularité de marquer les 20 ans d'activités du COMICI, cette édition 2016 a vu ses présélections débuter le 12 février, par la région du N'ZI à Dimbokro et prendre fin le 30 avril, par l'étape de Bouaké. Il y a eu au préalable, la cérémonie de lancement au Sofitel, à la mi janvier.

Sillonnant, toute la Côte d'Ivoire à travers les douze étapes de la caravane, le DCM a initié des promotionnelles actions dans chacune des localités bénéficiant de l'implantation d'une agence.

Ainsi les agences BNI de Yamoussoukro, San-Pédro, Abengourou, Daloa, Korhogo et Bouaké, ont tour à tour, entretenu leurs clients et prospects, sur les nombreuses offres avantageuses de la banque, notamment :

• La baisse des taux des prêts aux particuliers, qui sont aujourd'hui entre 5,5% et 8,5%

- Les ouvertures de comptes chèques promotionnelles
- Les frais de tenue de compte à 1.100F TTC sur le compte chèque

Les populations ont aussi pu profiter des ouvertures de comptes chèques, avec des dépôts initiaux revus à la baisse, le temps de la durée de l'offre promotionnelle.

Nous vous développerons en images, les différentes articulations de l'édition 2016, soldée par le sacre de Mlle MEMEL Esther, au soir du 04 Juin.

Par ailleurs, le vendredi 10 juin dernier, le quinté lauréat ainsi que l'ensemble des 21 autres finalistes ont été conviées par la BNI, à une cérémonie, afin de recevoir leurs différents lots constitués de Comptes Chèques et Comptes Epargnes crédités de montant allant de 600.000 F à 50.000 F. C'est l'agence BNI de Cocody Danga qui a servi de cadre à cette rencontre.

Kader TOURE















Miss CI 2016, Les Phases des Présélections

Dimbokro











Aboisso









Daoukro











Divo











Daoukro









Yamoussokro











Bassam













San Pédro









Abengourou













Daloa









Korhogo











VIE & AVIS DES AGENTS

Man









Bouaké



















Miss CI 2016, La Finale

















































Miss CI 2016, Les Phases des Présélections















Ramadan 2016 l'opération en image



MONEY GRAM Campagne 2016

ioride firi, silis huitela delintem deo con defacienihil hostrae tus consid fac forbi publius, se fex sa orsulviciam ia verriss enteres ilibunt.

Dans le cadre de la traditionnelle Campagne Ramadan initiée par MoneyGram et le Consortium des 14 banques exploitant ce service de transfert international, il a été choisi de la décliner cette année, suivant 02 approches.

- Distribution de cadeaux Clients, à chaque opération en Agences, dans la limite des dotations affectées
- Dons aux Communautés des Ressortissants de la CEDEAO, bénéficiant d'un corridor avec d'importantes opérations. Ce sont respectivement les communautés du:
- * Burkina
- * Sénégal
- * Mali
- * Niger

qui ont reçu la visite de l'équipe de MoneyGram et bénéficié, outre le partage offert à la rupture, de dons composés de Tapis de prière, Cartons de sucres, Chapelets électroniques, T-shirts et Sacs intissés.

Ces différentes cérémonies ont bénéficié de la participation effective d'autorités communautés, notamment celle du Cheick de la Communauté nigérienne en séjour à Abidjan et celle de l'Ambassadeur du Sénégal en Côte d'Ivoire.

Kader TOURE

COMMUNAUTE BURKINABÉ















COMMUNAUTE SÉNÉGALAISE

















COMMUNAUTE MALIENNE



















COMMUNAUTE NIGERIENNE



























Merci ...



VIE & AVIS DES AGENTS



LES ANNIVERSAIRES DU MOIS DE JUILLET

- 01 Juillet: SORO Marie Laure Pépénana, ASSOHOUN Ch. Sephora, SOUMAHORO Souleymane
- TOFFA Armand Claude 02 Juillet:
- 03 Juillet: KOUAME Esther Hortensia, KOUAKOU Née Kraidy Marie Jeanne Laetitia
- 04 Juillet: BOGUI Thierry Guy Morgan, N'ZI N'guessan Paule Marcelle
- 07 Juillet: ZOUDJE Epse Kouadio L. N. Muriel, ALLAH Arsène, TRAORE F. Sabine, GOLLY N'dja K. Mekhan
- 08 Juillet: DIAKITE Aboubakar Christian, TRAORE Tchima Adama, SILUE Mikanidjou Euphrasie M.
- 09 Juillet: MBOUKE née Alliké Félicité, ALLO P. Marina Adeline, OUATTARA Ali, KOUASSI K. S. Olivier
- 11 Juillet: ASSOUA Jacob Maxime, MLAN Ametchi Bozouma Véronique, ZERBO Malick Serge Zoumana
- 12 Juillet: YAO Tanoh Léa
- 13 Juillet: KONATE Ibrahima, OUATTARA Gniguetio Joelle
- 14 Juillet: ALLOU Epse KOUAME Joelle, COULIBALY Doteheni Yacouba
- 15 Juillet: KASSI EPSE ADOU Yah Sonia Christiane
- 16 Juillet: DAGOUROU L. E. L. Annick, BAHONTO Benjamin, AGNIMEL D. G. A. Carmel, ATSE C. Rachel
- 17 Juillet: DENOO Tanon Denise Prisca
- 19 Juillet: N'DA Sobo Joseph
- 20 Juillet: SEKA Epse Denan A. M. Marie Paule, N'GUETTA Kassy S. Armel, AGNIMEL A. Marina Aimée,
 - KOUAKOU Epse Ourega Ahou Florence
- 23 Juillet: MABA Zado Marie-France, ELLOH Hugues Arnaud, MONY Wéya Guy Charles-Aime
- 24 Juillet: AKON Aguie Marie Christine, NANGUI Sidje Marie-Thérèse
- 26 Juillet: IRIE Lou Nan Bénédicte
- 27 Juillet: BLE Déti Samuel, KOUASSI Eric Yaokan Ronald
- 28 Juillet: N'DJOMON Danielle Eléonore







Epargne à partir de 5.500 FCFA par mois et gagne jusqu'à 2.000.000 FCFA.

En partenariat avec :



